

BONNE ANNEE 2025 pour l'EFS!



SERRONS NOUS LES COUDES

DAVANTAGE DE PLASMA? AVEC QUELS PERSONNELS? ET QUEL BUDGET?

Dans l'attente de l'adoption de la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) pour 2025, la Direction nationale de l'EFS a préparé un budget transitoire pour garantir l'équilibre financier, assurer la continuité des activités et soutenir l'ambition liée au plasma. Certaines dépenses seront reportées jusqu'à la confirmation du montant de la dotation par le Parlement.

L'EFS adapte son fonctionnement face à l'absence de budget national en reconduisant temporairement celui de 2024, ce qui **reporte certains investissements**.

L'ambition principale est de recentrer ses activités sur le **plasma**, une filière stratégique pour l'avenir, tout en repensant la collecte de sang total et en **modernisant les processus de délivrance**. L'organisation investit également dans **des projets de recherche**, de **production de réactifs**, et dans **l'ouverture de nouvelles maisons du don**, Mulhouse puis Reims.

Pour soutenir ces transformations, des efforts sont faits pour améliorer **l'attractivité des métiers**, moderniser les outils, et renforcer la proximité avec le personnel grâce à des échanges locaux. **Pas de réunion plénière cette année mais la Direction se déplacera sur tous les sites pour échanger avec les salariés.**

Au prélèvement, les conditions de travail démotivent le personnel, un poste EPD 10H-19H à la MDD de Strasbourg, l'UNSA a voté contre!

Les démissions s'accumulent depuis 2ans et les arrêts longue maladie se multiplient. Comment faire face à ce plan plasma sans personnel motivé et stable en effectif?

Les horaires de retour de collectes mobiles sont de moins en moins respectées, soit souvent plus d'une heure en retard, les salariés passent 5h dans un bâtiment non tempéré, doivent conduire par tous les temps, le rythme demandé en aphérèse est soutenu, la cadence à tenir debout 8h avec de multitâches n'est pas au service du donneur de plasma bénévole! etc...

Le personnel dit simplement AU-REVOIR

Et on recommence à zéro avec de nouveaux arrivants, vont-ils tenir la route? Combien de temps? Un investissement régulier, non valorisé pour les « anciens » pour les encadrer, les motiver, les soutenir est demandé et ceux-ci s'épuisent inévitablement au fil du temps.

Comment valoriser considérablement l'ancienneté ?



INFOS RETROUVEZ NOTRE COMPTE RENDU CSE DE JANVIER EN PIECE JOINTE!

La différence de traitement de salaires des chauffeurs a enfin été travaillée!

Notre historique selon les départements d'origine et les difficultés RH en sont des éléments de réponse. La polyvalence des chauffeurs de Nancy sera encore étudiée pour chacun d'entre eux.

Enquête UNSA/restauration

ENQUÊTE



**Vous perdez des avantages restauration ?
Vous avez des jours de travail sans avantage restauration ?
Vos horaires changent pour vous supprimer des primes ?**

Répondez à notre enquête !

*L'équipe **UNSA-GEST** toujours positive vous souhaite une heureuse année 2025 et vous révèle... votre horoscope de janvier 2025!*

Après ces repas de fête, accueillez la nouvelle année à bras ouverts, diffusez des ondes positives à votre entourage et prenez soin de vous !

Bélier (21mars-19avril)

2025 démarre sur les chapeaux de roues, janvier vous offre une énergie débordante pour relever le défi plasma! Apprenez à doser vos efforts pour éviter de vous disperser. Accordez-vous des moments de repos pour équilibrer votre énergie.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le remplacement inopiné s'entend quand la direction de l'EFS propose au personnel d'assurer un remplacement dans un délai inférieur à 7 jours calendaires

Est considéré comme étant un remplacement inopiné la journée de travail non inscrite au planning prévisionnel ainsi que la modification des horaires prévisionnels avec une variation à la prise de poste ou à la fin de poste de 4 heures ou plus par rapport aux horaires planifiés, pour des remplacements de collègues absents inopinément.



Taureau (20avril-20mai)



L'hiver est là, c'est le moment parfait pour demander vos formations professionnelles pour 2025. Fixez-vous des objectifs atteignables et apprenez à dire non à ce qui ne vous convient pas.

LE SAVIEZ-VOUS?

La durée quotidienne maximale de travail effectif est fixée à 10 heures pour l'ensemble des activités.

1.7.1.1. Dérogation pour l'activité de collecte mobile

La durée quotidienne maximale de travail réalisée est de 11H00 pour les collectes mobiles lorsque le temps de trajet est supérieur à 3H00 (aller et retour). Le temps de travail planifié ne peut excéder 10H30.

Dans ce cas, le temps réalisé au-delà de 10H00 donne droit à un repos compensateur équivalent à la durée de ce dépassement (récupéré ou payé au choix du salarié).

1.7.1.2. Dérogation pour les activités d'IH et de délivrance

Conformément à la convention collective, pour les activités d'IH et de délivrance, la durée quotidienne maximale de travail est de 12 heures les jours fériés travaillés, la nuit sur la tranche horaire de 21h à 6h et le week-end (samedi-dimanche).

Mettez en place votre budget pour réaliser vos projets! Le froid a tendance à vous ralentir? Pensez à varier vos activités comme le Pilate ou des séances en visio par exemple! Terminez ce que vous commencez et travaillez votre capacité à rester concentré.

Gémeaux (21mai-20juin)

LE SAVIEZ-VOUS?

Le départ et la mise à la retraite ouvrent droit au versement d'une indemnité dont le montant est égal à :

- 1 mois du salaire de référence jusqu'à 5 ans d'ancienneté
- 2 mois du salaire de référence jusqu'à 10 ans d'ancienneté
- 3 mois du salaire de référence jusqu'à 15 ans d'ancienneté
- 4 mois du salaire de référence jusqu'à 20 ans d'ancienneté
- 5 mois du salaire de référence au-delà de 20 d'ancienneté



Cancer (21juin-22juillet)



LE SAVIEZ-VOUS?

Les jours courts affectent votre moral. Sortez prendre l'air au-moins une fois par jour et entourez-vous de vos proches pour des moments zen! Osez déléguer et renforcez vos relations professionnelles en échangeant avec vos collègues et la Direction lors de leur venue sur votre site !

Le personnel ne peut pas travailler plus de 3 semaines à 40 heures et plus sur la période de 8 semaines. Il est interdit de planifier du personnel plus de 2 semaines consécutives à 40 heures et plus dans la période des 8 semaines.

Lion (23juillet-22août)

L'hiver est une saison pour ralentir, se concentrer sur des projets, comment participer activement à l'horizon plasma? Un moment parfait pour recharger son énergie et cultiver la patience. Profitez des promenades hivernales pour éclaircir votre esprit! Apprenez à lâcher prise sur ce que vous ne pouvez pas contrôler.

LE SAVIEZ-VOUS?

Le temps de repos quotidien est fixé à 12H00.

Ce temps peut être diminué jusqu'à 11H00 de repos consécutif et ininterrompu.

Par dérogation et à titre exceptionnel, le repos quotidien peut être réduit à une durée minimale de 9H00 consécutives en cas d'intervention au cours de l'astreinte.



Vierge (23août-22septembre)



LE SAVIEZ-VOUS?

La coupure repas est planifiée par l'employeur à l'intérieur des bornes suivantes : début à 11H30 et fin à 14H30. Elle est exclue du temps de travail effectif.

Pendant la coupure repas, le personnel n'est pas à la disposition de l'employeur, ne se conforme pas à ses directives et peut vaquer librement à des occupations personnelles. La durée de la coupure repas est au minimum de 30 minutes et au maximum de 1 heure.

Vous appréciez l'harmonie dans l'environnement, fini le plastique des bouteilles d'eau! Allez remplir les carafes aux points d'eau! Harmonie dans l'assiette également, préparez des plats colorés et équilibrés, comme des salades hivernales à base de fruits et noix. Les tisanes florales ajouteront une touche de douceur! Soyez flexibles face aux imprévus.

Balance (23septembre-22octobre)



Voilà une année de transformations, cap sur vos évolutions professionnelles! Pour booster votre énergie, pensez aux tisanes riches en antioxydants et aux aliments qui renforcent l'immunité, comme l'ail et le miel! Cultivez la gratitude!

LE SAVIEZ-VOUS?

Une journée d'absence rémunérée sera autorisée pour les salariés âgés de 40 ans et plus, afin de réaliser le bilan de santé proposé et pris en charge tous les cinq ans par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

En complément de cette journée, une demi-journée d'absence rémunérée par année civile est autorisée pour toute consultation ou acte de prévention médicale pour les salariés âgés de 50 ans et plus.

Scorpion (23octobre-21novembre)

Janvier vous pousse à aller de l'avant! Votre intuition vous porte à prendre votre adhésion à UNSA! Faites preuve de constance, cultivez des relations sincères et entretenez votre bien être au travail. Pour votre bien être personnel, explorez des activités en intérieur comme l'escalade, la natation ou des séances d'activité physique en visio!

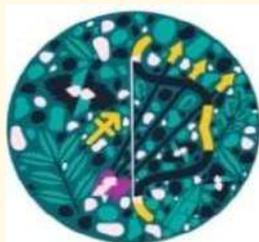
LE SAVIEZ-VOUS?

Congés pour enfant malade

- Une autorisation d'absence est accordée sur justificatif médical au salarié dont tout enfant ou celui de son conjoint, âgé de moins de 14 ans, tombe malade dès lors que le conjoint salarié n'en bénéficie pas simultanément. Cette autorisation d'absence est limitée à quatre jours par enfant concerné et par année civile. Pour les enfants reconnus handicapés, la limite d'âge est portée de quatorze à vingt ans.



Sagittaire (22novembre-21décembre)



Baisse de motivation en hiver? Trouvez un partenaire d'entraînement pour rester motivé tout au long de l'année! Sur le plan financier, mettez en place une gestion rigoureuse pour concrétiser vos envies, et participez au WD Budapest ou Center parc organisé par votre CSE! Apprenez à ralentir!

LE SAVIEZ-VOUS?

Majoration pour travail un samedi (*)	15 % du taux horaire
---------------------------------------	----------------------

La planification du temps de travail en-dessous de 4 heures est interdite.

Capricorne (22décembre-19janvier)

Profitez de l'hiver pour vous recentrer, vous ressourcer et vous accorder le repos que cette saison inspire. Sur le plan professionnel, célébrez vos succès, même les plus modestes! Amorcez des changements et renseignez vous sur vos droits auprès de vos représentants du personnel : UNSA est là!

LE SAVIEZ-VOUS?

Lorsque le travail en soirée est nécessaire, l'EFS peut l'organiser au-delà de 21 heures. Dans ce cas, le temps réalisé entre 21 heures et 24 heures donne droit à un repos compensateur, équivalent à :

- 10 % du temps réalisé au-delà de 21H00 jusqu'à 22H30,
- 20 % du temps réalisé au-delà de 22H30 jusqu'à 24H00.



Verseau (20janvier-18février)



2025 s'annonce riche en découvertes .L'UNSA mettra en lumière vos droits. Votre esprit actif a besoin d'une alimentation équilibrée. Préparez des plats variés et faciles à consommer, comme des salades tièdes ou des soupes. Ajoutez des épices pour stimuler vos sens! Osez exprimer vos idées!

LE SAVIEZ-VOUS?

Tout salarié, homme ou femme, pourra, à sa demande, bénéficier d'une période d'activité à temps partiel ou suspension du contrat de travail entre le troisième et le sixième anniversaire de l'enfant.

Poissons (19février-20mars)

L'hiver n'est pas une saison que vous appréciez. Pensez à faire de la méditation guidée et des exercices de respiration. Ils peuvent aider à lâcher prise et calmer votre esprit! Soyez plus assertif dans vos choix, nourrissez votre créativité et vos rêves, même celui d'avoir une évolution professionnelle cette année!

LE SAVIEZ-VOUS?

Les heures complémentaires sont appréciées à l'issue de la période de référence de 8 semaines.

Les heures complémentaires effectuées :

- dans la limite du dixième de la durée contractuelle, donnent lieu à un paiement majoré de 10% ;
- au-delà du dixième de la durée contractuelle et dans la limite du tiers de la durée contractuelle, donnent lieu à un paiement majoré de 25 %.



Livret UNSA



Calendrier UNSA



Site internet:
efs.unsa.org



Bonne année!

Vos déléguées régionales:

Muriel RABIER 06.51.92.29.75
Colmar

Nadine KOLB 06.95.79.07.81
Strasbourg



unsa.efs.gest@gmail.com

Votre représentant au CSE :

Laurent BAUR 07.61.56.33.38
Colmar

Vos délégués de sites:

Nancy: Magali DRUAUX
06.12.90.38.01

Strasbourg: Ségolène FERMIN
06.51.33.75.90

Charleville-Mézières: Karen PIERARD
06.19.42.29.91

Colmar/Mulhouse: Stéphane KRÉBS
07.69.07.60.40



CR UNSA du CSE du 09 JANVIER 2025 à NANCY

ORDRE DU JOUR

Vœux 2025 de la Direction

9/14 votants présents

1. Approbation des PV des réunions du 07 Novembre et du 05 décembre 2024

Le verbatim du 05 décembre sera mis à signature ce mois-ci. 9/9 votes POUR

2. CR CSSCT 09/2024 : accès BDESE

Retour sur la visite du plateau de préparation de Nancy

Point d'étape d'accompagnement ergonomique : Colmar Mulhouse et collecte mobile

Point sur les investissements et travaux

3. Politique sociale, conditions de travail et emploi 2024 : consultation sur l'égalité professionnelle 2023 –

Document & Synthèse

Présentation des INDICATEURS 2021-22-23 SUR LA SITUATION COMPAREE DES FEMMES ET DES HOMMES A L'EFS

Position	2021			2022			2023		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Employés	26	8	34	23	6	29	20	9	29
02	26	8	34	23	6	29	20	9	29
TAM	459	131	590	473	137	610	468	139	607
03	57	20	77	58	24	82	60	10	70
3C									
04	63	39	102	68	39	107	71	43	114
4B									
05	221	42	263	222	45	267	210	47	257
5A									
5B									
5C									
06	86	18	104	89	20	109	83	20	103
6A									
6B									
6C									
07	32	12	44	36	9	45	44	10	54
7B									
Cadres non médicaux	40	36	76	56	36	92	59	36	95
08NMA	15	12	27	27	14	41	30	16	46
08NMB	6	6	12	5	4	9	4	3	7
8A									
09NM	11	8	19	14	7	21	14	8	22
9A									
10									
10NMA	7	3	10	8	4	12	8	4	12
10NMB	1	3	4	1	3	4	2	3	5
10NMC		1	1		1	1			1
DIRIG.	3	3	6	1	3	4	1	2	3
Cadres médicaux	52	35	87	50	34	84	48	30	78
08MA	16	18	34	14	16	30	13	15	28
08MB	5	2	7	6	3	9	5	2	7
09M	14	6	20	12	5	17	13	3	16
10MA	15	4	19	16	4	20	15	5	20
10MB	1	2	3	1	3	4	1	3	4
10MC	1	3	4	1	3	4	1	2	3
Total	577	210	787	602	213	815	595	214	809

-**Métiers majoritairement représentés par les Femmes** : assistant gestion, recherche, relation donneurs, secrétaires, infirmières, techniciennes de labo, cadre de fonctions supports, cadres médicotechniques.

-**Métiers majoritairement représentés par les Hommes** : assistants logistique/ maintenance/entretien, cadres informatiques, chauffeurs

81% des temps partiels sont choisis pour les femmes

74% des embauches 2023 au total sont des femmes

75% des départs 2023 au total sont des femmes

L'âge moyen des femmes est de 42 ans et de 44 ans pour les hommes

L'ancienneté moyenne des femmes est de 12 ans et de 11 ans pour les hommes

En 2023,

- Ecart de salaire +5,5 points en faveur des femmes pour les postes TAM (stable – 5,9% en 2022)
- Ecart de +4 points pour les Cadre non médicaux en faveur des hommes (écart en net baisse)
- Ecart de +1,2 points pour les Cadres médicaux en faveur des femmes (écart remonte au niveau de 2021)

CONSULTATION : Vote 5 CONTRE 2 ABSTENTION 2 POUR

4. Consultation sur le projet de changement des horaires EPD sur le site de Strasbourg Spielmann

Informations faites le 07/04/2024, le 02/05/2024 et RETEX 05/12/2024

Argumentaire **UNSA** :

Lors de la mise en place de l'horaire de 10h à 19h, nous avons constaté que l'objectif principal, à savoir la réduction de l'attente des donneurs grâce à la présence d'un second salarié a été atteint.

Toutefois, l'allongement de la journée de travail d'1 heure a un impact notable sur les conditions de travail, particulièrement en fin de la journée.

Comme l'a justement souligné un collègue: "On se prend les pieds dans le tapis à partir de 18h."

La fatigue accumulée affecte la concentration, l'efficacité, la qualité du travail et le bien-être du salarié.

Face à ce constat et pour défendre la qualité de vie au travail, l'équipe **UNSA** vote **contre**.

CONSULTATION : Vote 2 abstention 7 contre

5. Information en vue d'une consultation sur le changement et l'extension du système de vidéosurveillance sur Strasbourg Spielmann, Colmar et Mulhouse –Document

Renouvellement du matériel de vidéo surveillance pour les sites EFS de Strasbourg Spielmann, Colmar et Mulhouse, arrivé en fin de vie.

- Ajout de plusieurs caméras pour renforcer la protection des personnes et des biens

- Strasbourg : RDC porte devant monte-charge

- Colmar : accueil donneurs + sous-sol arrière accès parking + ext quai de chargement

- Mulhouse : accueil donneurs + ext délivrance

- **Personnes habilités à accéder aux images** : Direction, responsables de site concernés, services informatiques et techniques.

- Sécurité et confidentialité : local technique sous contrôle d'accès + données enregistrées sur serveur avec accès limité
- Enregistrements conservés pendant une durée maximale de 1 mois
- Traitement RGPD : ok
- Conformité réglementaire : Obtention d'une autorisation préfectorale, Finalités conformes au RGPD, Orientation des caméras et installation de panneaux d'information conformes aux droits des personnes.

6. Différence de traitement Chauffeurs : salaires des nouveaux embauchés

Rappel règles en GEST :



A l'embauche :

- Lors de l'entretien, il y a une présentation impérative de la polyvalence
- L'entrée à l'EFS se fait en position 3 permettant aux nouveaux embauchés d'acquérir progressivement leurs habilitations.
- Si l'habilitation aux différentes compétences se fait très rapidement du fait de la taille, de l'activité et des besoins immédiat du site qui recrute (exemple : acquisition de la compétence secrétariat entre 1 et 3 mois après l'embauche), l'entrée à l'EFS s'effectue en position 4 dès l'embauche afin de prendre en compte la polyvalence.

Régime dérogatoire obligatoire à l'EFS qui ne permet pas en région de faire évoluer en toute autonomie les collaborateurs en dehors de la campagne des augmentations individuelles.

Le salaire de base est traduit en points et calculé en multipliant le nombre de points par la valeur du points + La prime d'expérience : exprimée en % du minimum conventionnel de la position = REMUNERATION TOTALE ANNUELLE

Avec 34 CDI Chauffeurs en Grand-Est, le métier de « Chauffeur » représente 4,42% de l'effectif global

En 2024, 18 Chauffeurs sont concernés par des EI.

Plus précisément,

- 12 personnes ont bénéficié d'AI

- 6 personnes ont bénéficié d'EP/PI

En 2024, + 256 points proratés ont été dédiés aux collaborateurs effectuant le métier de Chauffeur.

Ce qui signifie que 5,30% de l'enveloppe régionale a été spécifiquement fléchée pour ce métier.

Après considération de la demande de révision de classification des chauffeurs polyvalents par le CSE , le Directeur demande à ce que le cas particulier des chauffeurs de Nancy soit retravaillé.

7. Quid de la différence de traitement pour les paniers repas selon les sites (Charleville, Colmar,...)

-Existence de différents accords antécédents qui rendent le dernier accord moins favorable .

-Quelle règle devait-elle s'appliquer pour les journées continues en MDD par exemple 12H40-20H avant l'application de l'accord restauration du 01 octobre 2024 ? prime panier autre ?

-depuis l'accord restauration du 01^{er} octobre 2024, les journées continues en collecte mobile par exemple 13H-20H donnent-elles droit à un panier autre ? (Départ après 12h30 et retour avant 20H30 : pas de panier collecte).

Point reporté au prochain CSE

8. Divers

-Possibilité d'un départ anticipé en cas d'intempéries ? priorité à la continuité d'activité

-Est-ce-que les médecins TMC peuvent faire leur activité en télétravail? La Direction n'y est pas opposée. Actuellement c'est déjà faisable les samedis. Travail privilégié en MDD pour pouvoir accéder plus facilement aux tâches annexes. Une réponse approfondie sera apportée.

-Situation du parking HEPPNER à Strasbourg : Fermeture du parking en novembre 2025

CR rédigé par votre équipe UNSA

